

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur- Fraternité- Justice

Délégation Générale à la Solidarité Nationale et à la Lutte contre l'Exclusion «TAAZOUR
Projet d'Appui au Système de Filets Sociaux 2 (PASyFiS II)

TERMES DE REFERENCE POUR LA REALISATION D'UNE ENQUETE DE SUIVI DE L'EVALUATION D'IMPACT DU PROGRAMME TEKAVOUL DANS 3 MOUGHATAAS (SÉLIBABY, GHABOU ET BARKÉOL), ET D'UNE SERIE D'ENQUETES DE SUIVI DE L'EVALUATION D'IMPACT DU PROJET DIALOGUE FAMILIAL DANS LA MOUGHATAA DE MAGHAMA

Mission	Collecter les données de suivi permettant d'évaluer rigoureusement l'impact du Programme Tekavoul et de ses Mesures d'Accompagnement, collecter les données de suivi pour l'évaluation du projet pilote dialogue familial
Lieu d'exécution	Moughataas de : Sélibaby, Ghabou, Barkéol et Maghama

I. CONTEXTE

1. Programme de Transferts Sociaux

Le Programme National de Transferts Sociaux (Tekavoul) combine des transferts réguliers et des activités de promotion visant à transmettre la connaissance des pratiques familiales essentielles et l'investissement dans le capital humain, ainsi que la résilience des ménages. La motivation pour combiner des transferts réguliers et des activités de promotion sociale réside dans le fait que la pauvreté entrave la capacité de se concentrer sur l'avenir. En effet, la recherche démontre que la pauvreté a un effet négatif à la fois sur la capacité cognitive (la capacité à traiter l'information et prendre des décisions) et la capacité exécutive (la capacité de contrôle des impulsions). La combinaison de transferts monétaires réguliers avec les activités de promotion sociale crée donc une occasion unique pour les ménages pauvres d'acquérir de nouvelles connaissances et d'adopter de nouvelles pratiques. Le Programme appuiera :

(a) le paiement des transferts à des bénéficiaires. Le programme se concentre actuellement sur le soutien au paiement des transferts en espèces aux ménages pauvres identifiés par le Registre Social et inscrits dans la base de données de Tekavoul. Les ménages ciblés sont tous entrés au programme, en commençant par les départements Mbout, Kankoussa, Sélibabi, Ghabou, Ould Yengé, Barkéol, Tintane et Koubenni. Les transferts monétaires sont versés à la personne en charge des activités quotidiennes de la santé, la nutrition et l'éducation des enfants. Dans la plupart des cas, le bénéficiaire du cash est la mère des enfants du ménage. Le paiement est conditionné par la participation des bénéficiaires aux activités de promotion sociale soutenues par le programme.

(b) les activités de promotion sociale. Le programme soutient la prestation d'activités de promotion sociale aux bénéficiaires de Tekavoul groupés dans des Espaces de Promotion Sociale (EPS). Dans la pratique, ces activités sont déroulées à travers le développement et la mise en œuvre de modules et de matériels pour la promotion sociale qui se composent de : (a) les objectifs, les activités et les conditions du Programme de Transferts Sociaux, (b) la santé, (c) la nutrition, (d) le développement de la petite enfance (DPE), (e) l'éducation et (f) la résilience. Les activités de promotion incluent des présentations effectuées par des

animateurs Tekavoul tous les trois mois, avant la distribution des transferts, ainsi que des réunions pour écouter des messages clés illustrés par des infographies fournis aux EPS.

(c) Les mesures productives d'accompagnement. Un paquet de mesures d'accompagnement est offert à un sous-ensemble de ménages recevant les transferts sociaux afin de leur permettre de développer des activités génératrices de revenus et d'améliorer leur bien-être. De nombreux programmes de filets sociaux, et notamment de transferts monétaires, prévoient la mise en place de mesures productives d'accompagnement adaptées aux besoins et contraintes des bénéficiaires des filets sociaux. En effet, au-delà de soutenir la consommation des ménages et leur sécurité alimentaire, ainsi de faciliter les investissements dans le capital humain, les programmes adaptatifs de protection sociale visent également à faciliter les investissements dans les activités génératrices de revenu des ménages bénéficiaires des filets sociaux. L'objectif est d'augmenter la productivité et les revenus dans les activités économiques des bénéficiaires, mais aussi de faciliter la diversification et le lissage des revenus. Ainsi, il est attendu que les mesures d'accompagnement productives permettent d'aider les ménages à mieux gérer les risques et de faire face aux chocs, climatiques et autres.

(d) les activités pilotes pour renforcer le dialogue pour une meilleure gestion des ressources familiales. Dans la moughataa de Maghama, le programme Tekavoul pilote une formation de promotion du dialogue depuis 2022 pour une meilleure gestion des ressources familiales parmi les bénéficiaires de Tekavoul. L'objectif de la formation est d'aborder les normes sociales de genre dans le cadre du ménage pour aider à maximiser les avantages et à minimiser les risques d'un programme de transferts monétaires. L'accent principal de la formation est mis sur la cohésion intra-ménage et l'autonomisation des femmes. La formation porte sur la planification des activités du ménage, l'établissement d'un budget, les techniques de communication, les responsabilités familiales, le rôle parental et les normes de genre. Chaque module est animé par un binôme de facilitateurs. L'évaluation d'impact de ce pilote est structurée de manière à pouvoir tester différentes versions de la mise en œuvre et de comparer celles-ci à un groupe de contrôle, qui ne reçoit pas d'intervention. L'échantillon est constitué de 1675 ménages qui appartiennent à des Espaces de Promotion Sociale (EPS) de Tekavoul et qui sont répartis aléatoirement dans les groupes d'intervention suivants : i) 6 modules de formation ; ii) 6 modules et projections vidéos communautaires ; iii) 12 modules de formation et projections vidéos communautaires ; et iv) aucune intervention (groupe de contrôle). Les EPS inclus au programme sont divisés en trois cohortes ou « vagues » qui reçoivent de façon séquentielle le programme. La première vague a débuté en Mai 2022 avec 21 EPS, la deuxième vague en Janvier 2023 avec 34 EPS et la troisième a débuté en Octobre 2023 avec 32 EPS (pour un total de 87 EPS en dehors du groupe de contrôle). Le calendrier des enquêtes de suivi doit suivre le calendrier de mise en œuvre de ces cohortes.

2. Evaluations d'impact

Une évaluation d'impact est mise en œuvre pour mesurer les effets de Tekavoul sur le bien-être des ménages en Mauritanie. Cette évaluation, de type expérimental, se base sur la constitution d'un groupe de traitement, bénéficiant du programme, et d'un groupe de contrôle, non bénéficiaire. Elle permettra de répondre à des questions fondamentales relatives à l'efficacité et à la durabilité des politiques de la protection sociale en Mauritanie, ainsi que dans la région du Sahel en général. L'évaluation d'impact est conçue pour répondre aux questions suivantes :

- Quels est l'impact de bénéficier de Tekavoul par rapport à ne pas être bénéficiaire ?
- Comment les activités de promotion sociale affectent-elles le développement de la petite enfance, l'hygiène, la nutrition, et d'autres résultats comportementaux ?

- Quel est l'impact de recevoir le paquet d'accompagnement productif en plus des transferts monétaires, par rapport à recevoir les transferts monétaires seulement ? Quels sont les différences en termes d'impacts des différents paquets de mesures productives ?

Ces différentes questions de recherche sont appréhendées dans le cadre d'une évaluation d'impact multi-pays. Cela permet d'assurer un apprentissage commun et systématique à travers les différents pays du Sahel sur l'efficacité des mesures productives d'accompagnement. L'évaluation d'impact multi-pays est réalisée en étroite collaboration entre les équipes pays et l'équipe régionale. Un chercheur point focal de l'équipe régionale travaille avec chaque équipe pays sur les aspects scientifiques de la conception et de la mise en œuvre de l'évaluation d'impact, afin de mettre en place un dispositif d'évaluation qui reflète les axes ci-dessus et les réalités opérationnelles de chaque programme-pays.

Une évaluation d'impact complémentaire de l'activité pilote « Promotion du dialogue pour une meilleure gestion des ressources familiales » est intégrée au dispositif de recherche. Cette évaluation d'impact répondra aux questions de recherche additionnelles suivantes :

- Quel est l'impact d'une formation pour la promotion du dialogue pour une meilleure gestion des ressources familiales » sur les conflits, la violence domestique, les comportements et attitudes autour des normes de genre, la prise de décision et la communication dans le ménage ?
- Quel est l'impact d'une telle formation sur la parentalité positive et les indicateurs de développement de la petite enfance ?
- Est-ce qu'une formation qui engage les hommes et les femmes permet aux femmes bénéficiaires des transferts monétaires et du paquet d'accompagnement de s'engager dans des activités génératrices de revenus ?
- Est-ce que cette activité permet d'intensifier l'impact du transfert monétaire sur la pauvreté et la vulnérabilité ?
- Est-ce que ce processus d'accompagnement formatif permet la transformation pour l'autonomisation des femmes ?

L'objectif de la mission est de conduire les enquêtes pour deux évaluations d'impact. L'enquête A permettra de collecter les données de suivi pour l'évaluation d'impact du programme Tekavoul et des mesures d'accompagnement productives. L'enquête B permettra de collecter les données de suivi pour l'évaluation d'impact de l'activité pilote « Promotion du dialogue pour une meilleure gestion des ressources familiales »,

Ces termes de références décrivent les activités et livrables que le consultant devra réaliser afin de conduire ces activités. La mission rapportera à l'Unité d'Evaluation (UE) du Projet, constituée du responsable Suivi & Evaluation, assisté par l'équipe de recherche du Gender Innovation Lab (Banque Mondiale).

Des collectes de données ont déjà été réalisées auprès des mêmes échantillons :

- En ce qui concerne l'évaluation d'impact du programme Tekavoul, une enquête de référence (en 2017) et une première enquête de suivi (en 2021) ont été déjà réalisées auprès des ménages bénéficiant des services du projet (groupes de traitement), ainsi qu'auprès de ménages non bénéficiaires (groupe de contrôle), dans les moughataas de Sélibaby, Barkéol, et Ghabou. L'enquête a été réalisée auprès d'un échantillon de 4 222 ménages.
- En ce qui concerne l'évaluation d'impact du projet dialogue familial ; une enquête de référence complète (en 2021) et quatre enquêtes partielles (2023 et 2024) de suivi ont été réalisées.

Enquête A : L'enquête de suivi de l'EI du projet Tekavoul vise 4925 ménages composées en grande partie de ménages contenus dans l'échantillon initial mais aussi de nouveaux ménages. L'échantillon à

enquête sera fourni au consultant par l'UE et les enquêtes seront réalisées sur tablette. Vu le degré de mobilité de l'échantillon, une stratégie rigoureuse est nécessaire pour retrouver et enquêter les répondantes clés de chaque ménage, même si elles se trouvent dans une autre localité qu'au moment de l'enquête de référence. L'enquête prévue janvier 2025, sera composée d'un questionnaire ménage et d'un questionnaire sur les violences entre conjoints (VBG) administré aux femmes seulement. L'enquête de suivi sera alors menée dans les communes suivantes :

- Sélibaby : Sélibaby, Souvi, Hassi Chegar ;
- Ghabou : Gouraye, Ghabou, Baidiam ;
- Barkéol: Barkéol, Gueller, Daghveg, El Ghabra, Bou Lahrath, Laweissi, Lebheir ;
- Nouakchott et autres communes où les ménages ont déménagé.

Enquêtes B : Les enquêtes de suivi de l'EI du projet Dialogue Familial consistent en deux enquêtes par ménage, une enquête courte, partielle (midline), et une enquête complète (endline). Toutes les enquêtes courtes ont été réalisées. La première enquête longue également sur la première cohorte. La firme sera donc chargée de mener les deux enquêtes longues des cohortes 2 et 3, en Février et Juin 2025 respectivement. Les échantillons sont respectivement de 597 et 638 couples. Toutes les enquêtes consistent en un entretien avec l'épouse et un entretien avec l'époux. L'échantillon sera fourni au consultant par l'UE. Ces enquêtes seront réalisées dans la Moughataa de Maghama, par phase, selon le calendrier de mise en œuvre du pilote Dialogue Familial qui est sujet à des modifications. Toutes les dispositions méthodologiques de l'enquête A décrites dans ces TDR s'appliquent également aux enquêtes B.

Le tableau ci-dessous récapitule les différentes enquêtes à mener, leur durée, localisation, et période de mise en œuvre :

Tableau 1 : Récapitulatif des collectes de données

	Localisation	Echantillon (ménages)	Date prévisionnelle	Questionnaire à administrer
Enquête A : collecte des données de suivi de l'évaluation d'impact du transfert monétaire Tekavoul et des mesures d'accompagnement				
	Selibaby, Ghabou, Barkéol, (Nouakchott et autres communes pour les migrants)	4925	Janvier 2025	- Questionnaire ménage (époux + épouse) (3h) - Questionnaire VPI (30 mn)
Enquête B : collecte des données de suivi partielles de l'évaluation d'impact du dialogue Familial				
Enquête complète (cohorte 2)	Maghama	597	Février 2025	- Questionnaire ménage (époux + épouse) (2h) - Questionnaire VBG (30mn)
Enquête complète (cohorte 3)	Maghama	638	Juin 2025	- Questionnaire ménage (époux + épouse) (2h) - Questionnaire VBG (30mn)

Les principaux indicateurs collectés par l'enquête de suivi sont : consommation des ménages, revenu et activités des individus, production agricole, bien-être psychosocial, normes, sécurité alimentaire, violence domestique, développement cognitif des enfants et pratiques parentales, santé et nutrition des enfants, taille et poids des enfants.

II. MANDAT DU CONSULTANT ET PRINCIPALES TACHES ET RESPONSABILITES

1. Prendre les dispositions requises pour avoir l'autorisation, auprès des autorités compétentes (ANSAD/MEDD), de mener l'enquête sur le terrain.
2. Concevoir un dispositif matériel et humain de collecte de données de très bonne qualité ;
3. Recruter, contracter, et payer des enquêteurs et superviseurs ayant la capacité de communiquer en langue(s) locale(s) pertinente(s) ;
4. Former les superviseurs et enquêteurs potentiels ;
5. Collecter les données sur tablette auprès des individus de l'échantillon fourni par l'Unité d'Evaluation ;
6. Organiser un contrôle de terrain et un contrôle des questionnaires pour s'assurer de la qualité de l'information collectée pendant toute la durée des enquêtes ;
7. Suivre rigoureusement les procédures spécifiques liées à la collecte de données sensibles sur les violences domestiques, dont l'organisation d'un soutien psychosocial aux répondantes en exprimant le besoin.
8. Livrer les données brutes dans un format type .csv, compatible avec Stata à l'équipe de Tekavoul et à l'équipe d'évaluation d'impact de la Banque Mondiale ;
9. Livrer des données apurées dans le même format de logiciels avec les dofiles et ou syntaxes d'apurement de la base de données à l'équipe de Tekavoul et à l'équipe d'évaluation d'impact de la Banque Mondiale ;
10. Livrer un rapport relatif au déroulement général de la collecte, ainsi que sur l'organisation des fichiers délivrés.

Les activités spécifiques de la mission sont détaillées ci-dessous :

1. Communication et coordination avec l'UE

2. L'Unité d'Evaluation supervise les travaux, accompagne le consultant dans la conduite de l'étude : notamment dans les aspects technique, méthodologique, organisationnel, communicationnel et institutionnel dans la mesure du possible. Cela n'enlève toutefois rien au fait que le consultant reste et demeure le principal responsable de la conduite de l'enquête.
 - 2.1. Toutes les activités du consultant seront effectuées sous la supervision de l'Unité d'Evaluation, et en particulier d'un Assistant Technique, mis à disposition par l'équipe de recherche du Gender Innovation Lab, afin d'assurer une mise en œuvre des activités dans les temps et de très bonne qualité. Cet Assistant Technique sera tenu au courant des avancées des travaux de façon quotidienne, et sera invité à participer à toutes les étapes clés de cette mission (pré-test et formation des superviseurs, formations des enquêteurs et pilote, collecte des données).
 - 2.2. Le consultant communiquera de façon proactive et régulière tous les problèmes, questions et décisions prises à l'UE, en particulier lorsque celles-ci peuvent avoir un impact sur le protocole d'évaluation.
 - 2.3. Le consultant répondra rapidement et professionnellement à toute demande d'information et commentaire provenant de l'UE concernant les activités décrites dans les présents TDR.
 - 2.4. Sous la supervision de l'UE, le consultant communiquera et coordonnera ses activités de terrain avec les partenaires de mise en œuvre du projet quand nécessaire.

3. Note de cadrage et traduction du questionnaire

- 3.1. Le consultant élaborera une note de cadrage comprenant un plan d'opération avec les détails suivants :
 - 3.1.1. Le nombre d'enquêteurs et de superviseurs d'enquêteurs ainsi que leurs qualifications.
 - 3.1.2. Les besoins logistiques de l'enquête : chauffeurs, équipement.

- 3.1.3. Le plan de formation des enquêteurs.
- 3.1.4. La façon de procéder ou la démarche à tenir lors des entretiens sur le terrain ainsi que l'affectation des enquêteurs selon un quadrillage adapté au contexte de l'enquête.
- 3.1.5. Le nombre et le timing des visites et la procédure à respecter en cas où l'individu n'est pas disponible.
- 3.1.6. Le protocole de tracking (ou suivi) pour retrouver les ménages qui ont déménagé depuis l'enquête de référence. Le protocole doit identifier les personnes à suivre, décrire comment collecter des informations sur les cibles de suivi à l'aide d'un formulaire de suivi bien conçu et définir la méthode permettant de relayer les informations au siège de l'enquête.
- 3.1.7. Les procédures de contrôle de la qualité des données.
- 3.1.8. Les protocoles à respecter au cas où la qualité des données n'est pas assurée.
- 3.1.9. Organisation de l'enquête pilote.
- 3.2. La note de cadrage devra être fournie à l'UE et approuvée par celle-ci avant le démarrage des activités de terrain.
- 3.3. Le consultant traduira le questionnaire de l'enquête de suivi, en s'appuyant sur le questionnaire de l'enquête de référence ;
- 3.4. Le consultant traduira les concept-clé du questionnaire en langues locales (hassanya, poular, soninke).

4. Personnel et formation

- 4.1. Le consultant recrutera les enquêteurs et les superviseurs d'enquête selon les critères suivants :
 - 4.1.1. Les enquêteurs auront une expérience avérée dans l'administration des questionnaires. Tous les enquêteurs auront un niveau d'étude équivalent à Bac+2, une maîtrise parfaite du français et une connaissance de l'arabe et des langues nationales ;
 - 4.1.2. Les superviseurs des enquêteurs, y compris le responsable du tracking, auront une expérience avérée dans la supervision des enquêtes. Tous les superviseurs auront un niveau d'étude équivalent à Bac+4 et une maîtrise parfaite du français. La connaissance des langues nationales est un atout
 - 4.1.3. Les questionnaires VBG et les questionnaires épouses doivent être administrés par des enquêtrices uniquement, ainsi le consultant doit recruter suffisamment de femmes enquêtrices. La répartition homme-femme des enquêteurs et enquêtrices devra être validée avec l'Unité d'Évaluation.
 - 4.1.4. Avant la formation, le consultant devra administrer un premier test écrit évaluant les connaissances de base des enquêteurs et superviseurs potentiels, puis un test écrit de langue française et de langue arabe. Le sujet des tests et les tests remplis et notés seront remis à l'Unité d'Évaluation pour validation, avant le début de la formation des enquêteurs. Seuls les candidats obtenant un score adéquat à ces tests pourront être invités à participer à la formation.
 - 4.1.5. L'UE approuvera la liste des superviseurs et enquêteurs recrutés.
 - 4.1.6. Le consultant est responsable de l'élaboration des contrats du personnel recruté, et de tous les coûts associés au recrutement, contrats et paiement des enquêteurs.
 - 4.1.7. Des salaires convenables doivent être payés aux enquêteurs et aux superviseurs.
 - 4.1.8. Tous les enquêteurs et leurs superviseurs doivent parler couramment une des langues parlées dans les localités de l'enquête (hassanya, poular, soninké).
 - 4.1.9. Tous les entretiens menés avec des répondantes femmes seront effectués par des enquêtrices afin de faciliter la collecte des données sensibles et de minimiser les risques pour les répondantes. Ainsi, un nombre suffisant d'enquêtrices sera recruté.
- 4.2. Le consultant développera les manuels de l'enquêteur et du superviseur. Ces manuels comprendront les éléments suivants :
 - 4.2.1. La description des buts de l'enquête.

- 4.2.2. La description du rôle et la responsabilité de l'enquêteur et du superviseur. La description du travail attendu et du fonctionnement de l'enquête.
- 4.2.3. La définition des termes qui portent à confusion.
- 4.2.4. Des précisions sur chaque question permettant à l'énumérateur de recourir à une référence en cas de confusion.
- 4.2.5. Les traductions des questions ou des mots et concepts clés du questionnaire en langue locale. Des traductions de la plupart des questions provenant de l'enquête de référence existent déjà.
- 4.3. Former les enquêteurs sur les questions et leurs interprétations afin d'harmoniser l'administration du questionnaire.
 - 4.3.1. Le consultant formera les enquêteurs sous la supervision de l'Unité d'Evaluation qui approuvera le contenu de la formation.
 - 4.3.2. Présentation et distribution du manuel d'enquête.
 - 4.3.3. Réalisation d'une formation d'une durée raisonnable en classe (au moins 5 jours) accompagnée de cas de simulations d'entretien afin d'assurer une présentation harmonieuse des questions de l'enquête.
 - 4.3.4. La formation inclura des modules spécifiques sur le protocole d'entretien avec des survivantes potentielles de violences basées sur le genre pour s'assurer que tout le personnel participant à la collecte de données soit suffisamment formé aux concepts suivants : principes de confidentialité, consentement éclairé, minimisation des risques pour les répondantes. Tous les enquêteurs et superviseurs seront formés au référencement des survivantes aux services adéquats. De plus, une formation spécifique pour les enquêtrices qui mèneront les enquêtes VBG facilitée par une spécialiste en genre aura lieu pour assurer que celles-ci soient préparées de manière adéquate à poser des questions sensibles et à utiliser le système de référencement.
 - 4.3.5. Formation d'au moins 4 jours, y compris la restitution, sur le terrain en situation réelle (pilote), auprès d'un échantillon fourni par l'UE dans 2 communes de Nouakchott. Chaque enquêteur qui participe à la formation en classe doit participer à la formation sur le terrain et compléter le questionnaire entier sur tablette pour au moins 5 ménages.
 - 4.3.6. A l'issue des 3 jours de formation pratique sur le terrain, une journée de débriefing sera organisée avec l'équipe de collecte pour harmoniser la compréhension des outils de collecte et le plan organisationnel.
 - 4.3.7. Lors de la journée de débriefing, la sélection finale des enquêteurs et superviseurs à contracter par le consultant sera faite sur la base d'un test écrit évaluant leur niveau de compréhension des questionnaires et leur capacité à mener l'enquête ; de leur expérience en matière d'enquête et spécialement avec l'utilisation de tablettes ; et de leur performance lors de la phase test du terrain.
 - 4.3.8. Une dernière révision des questionnaires sera faite par l'UE à l'issue de ce débriefing pour prendre en compte les éventuelles observations des enquêteurs qui en principe doivent être mineures.
- 4.4. Les tests de sélection au début et à la fin de la formation administrés aux candidats sont fournis par le consultant.
- 4.5. La liste des enquêteurs et superviseurs embauchés ainsi que leurs CV sont fournis par le consultant, avant la fin de la formation.
- 4.6. Le consultant fournit un rapport détaillant les problèmes encourus lors de la formation, avant le démarrage de l'enquête. Ce rapport comprend en annexe les documents validés par l'UE suivants : tests de recrutement et de niveau de langue (sélection initiale et finale) remplis par les candidats enquêteurs, liste des enquêteurs retenus ainsi que leurs CV, liste de tous les superviseurs retenus ainsi que leurs CV.
- 4.7. En raison des risques liés à l'administration d'un questionnaire sur les violences domestiques, des services de soutien psychosocial doivent être disponibles aux répondantes qui en expriment le

besoin. Le consultant s'assurera de la disponibilité de ces services dans les zones d'enquête. Le consultant augmentera son équipe d'une conseillère, assistante sociale, ou psychologue avec au minimum 10 ans d'expérience dans le domaine du soutien aux femmes victimes de violences domestiques. Cette conseillère accompagnera la collecte de données et assurera le référencement aux services de soutien psychosocial. En cas d'indisponibilité de tels services, elle fournira un soutien psychologique à toutes les répondantes ou enquêtrices en exprimant le besoin.

- 4.8. La conseillère participera à la formation des enquêtrices afin qu'ils soient en mesure d'identifier des situations de détresse et d'arrêter l'entretien le cas échéant. Les enquêtrices concluront les entretiens avec les enquêtées par un bref échange sur leur vécu lors de l'entretien et s'enquerront de leur état psychologique.

5. Collecte de données et contrôle qualité

- 5.1. Organiser et effectuer l'enquête auprès des ménages et couples des échantillons.
 - 5.1.1. Le consultant sera responsable de tous les aspects logistiques et financiers de la mise en œuvre de l'enquête.
 - 5.1.2. Assurer les photocopies de tous les documents papiers nécessaires : questionnaires papier (en cas de dysfonctionnement des tablettes), manuels et tout autre document nécessaire au bon déroulement de l'enquête.
 - 5.1.3. Entretenir en face-à-face les individus échantillonnés.
 - 5.1.4. Les enquêteurs dans chaque équipe sur le terrain doivent parler couramment la langue de la localité.
 - 5.1.5. Chaque enquêteur doit administrer tous les modules de l'enquête se rapportant à la situation de l'enquêté. Vérifier l'identité des enquêtés avant de réaliser les entretiens afin de s'assurer qu'il s'agit bien des participants à l'étude.
 - 5.1.6. L'entretien se déroulera dans le respect de l'enquêté et après obtention de son consentement éclairé.
 - 5.1.7. Le consultant fournira l'équipement nécessaire à la mesure du poids et de la taille des enfants pour la collecte des données anthropométriques.
- 5.2. Organiser et effectuer un exercice de tracking pour retrouver les répondantes qui ont déménagé depuis l'enquête de référence.
 - 5.2.1. Pour maintenir un taux d'attrition inférieur à 10%, un exercice de tracking intensif sera mené pour retrouver et enquêter pour autant des répondantes clés que possible ;
 - 5.2.2. Au moins une équipe de tracking sera chargée exclusivement du suivi et enquête des répondantes ayant déménagées, en respectant des itinéraires et des horaires prédéterminés au lieu d'être responsable d'un ensemble de ménages ou d'individus résidant dans une zone géographique particulière ;
 - 5.2.3. Vu la complexité de l'exercice, il sera mené en trois étapes : (i) l'étape de pré-collecte de données pour développer les instruments de tracking et estimer l'étendu de la migration de l'échantillon ; (ii) l'étape collecte de données principale, où les répondantes qui ont déménagées dans la même commune seront interrogées par les enquêteurs ; et (iii) l'étape post-collecte de données principale, où les répondantes qui sont introuvables ou qui ont déménagé hors de la commune seront retrouvées et enquêtées par les équipes de tracking.
- 5.3. Superviser la qualité de l'enquête et assurer l'harmonisation de l'approche des différents enquêteurs.
 - 5.3.1. Des contrôles spontanés d'au moins 10% des entretiens pour s'assurer du bon déroulement de l'enquête seront faits par le consultant.
 - 5.3.2. La vérification de 100% des questionnaires remplis sera assurée par les superviseurs d'équipes avant de quitter un village.
 - 5.3.3. Une vérification d'au moins 10% des informations collectées lors des entretiens sera menée par un vérificateur indépendant (différent de l'équipe de collecte) sur au moins 10% des entretiens réalisés.

- 5.3.4. En cas de défaillances constatées après vérification, le consultant veillera à la reprise des entretiens en vue de corriger ces défaillances.
- 5.3.5. Suivre le protocole détaillé du plan d'opération au cas où la qualité des données n'est pas assurée.
- 5.3.6. L'Unité d'Evaluation se réserve le droit de faire des contrôles inopinés et des vérifications des informations collectées lors des entretiens, et ceci indépendamment des contrôles et vérifications effectués par le consultant.
- 5.3.7. Si les résultats du consultant ne sont pas satisfaisants en termes de qualité des données, l'UE aura le droit de demander que le travail soit refait à la charge du consultant, ou de refuser de payer le travail effectué et réclamer le remboursement des sommes déjà versées.

6. Collecte de données électronique

- 6.1. Le consultant conduira la collecte de données sur tablette. Le consultant utilisera ses propres tablettes pour les travaux et supportera toute charge liée au dédouanement éventuel des équipements.
- 6.2. Equipement à fournir par le consultant
 - 6.2.1. Equipement nécessaire à l'utilisation des tablettes de façon ininterrompue (chargeurs auto, générateurs et carburant, etc.).
 - 6.2.2. Equipement permettant que les données soient transmises des tablettes au serveur (clé mobile 4G, etc.).
- 6.3. Livraison des données
 - 6.3.1. Les données collectées seront transmises au serveur de préférence une fois par jour et au minimum trois fois par semaine. L'UE aura accès aux données en temps réel.
 - 6.3.2. Le consultant fournira un rapport quotidien à l'UE recensant les personnes enquêtées et les raisons de non-réponse.
 - 6.3.3. Le consultant apurera les données et livrera un fichier (type do-file Stata) documentant clairement le processus d'apurement des données.
- 6.4. Défaillance du système de collecte de données électroniques
 - 6.4.1. En cas de défaillance du système de collecte de données électroniques, pour assurer la continuité de l'enquête, le consultant aura mis à disposition des enquêteurs suffisamment de questionnaires papiers dans la langue locale adéquate.
 - 6.4.2. Toutes les données collectées sur questionnaire papier feront l'objet d'une double-saisie aveugle.
 - 6.4.3. Des procédures de vérification des erreurs de saisie de données seront développées et détaillées dans le rapport final. Le fichier documentant clairement le processus de vérification des erreurs de saisie de données sera livré par le consultant (type do-file Stata).
 - 6.4.4. Les données collectées sur questionnaire papier seront intégrées à la base de données électronique avec une variable indicatrice du statut de ces observations.
 - 6.4.5. Les questionnaires papier originaux seront livrés par le consultant à l'UE.
- 6.5. Le consultant sera responsable de la préparation des tablettes pour le pré-test, la formation, le pilote et la collecte des données, sous la supervision de l'UE (allumage, chargement, synchronisation des questionnaires, téléchargement du logiciel, etc.).

7. Base de données et rapport finaux

- 7.1. Le consultant fournira une base de données apurée prête à être analysée ainsi que le rapport expliquant l'organisation des documents livrés au plus tard 10 jours après la fin des opérations de terrain.
 - 7.1.1. Les contrôles de qualité des données auront déjà eu lieu.

- 7.1.2. Assurer que les informations, permettant l'identification d'un individu (nom, prénom, nom de l'entreprise, adresse, téléphone etc.), ne sont disponibles à aucune source externe, sauf à l'Unité d'Evaluation qui pourrait avoir ces renseignements.
- 7.1.3. Mettre en place des systèmes sécurisés pour protéger les informations personnelles.
- 7.1.4. Fournir la liste des variables et leurs codes.
- 7.1.5. Explication du contenu des bases de données, s'il y en a plus qu'une, ainsi que l'identifiant unique permettant d'apparier les différentes bases.
- 7.2. Le consultant rédigera un rapport final sur le déroulement des enquêtes. Le rapport doit détailler les éléments suivants :
 - 7.2.1. Résumé opérationnel.
 - 7.2.2. Le nombre d'entretiens réussis sur le total prévu.
 - 7.2.3. Les dates de la collecte des données.
 - 7.2.4. La liste des individus qui n'ont pas participé à l'enquête ainsi que la raison pour laquelle ils n'ont pas voulu participer.
 - 7.2.5. Les problèmes éventuels de compréhension des questions ou de non-réponse aux questions.
 - 7.2.6. La méthodologie du contrôle de qualité utilisée ainsi que les résultats des contrôles spontanés des entretiens et des données entrées.
 - 7.2.7. La qualité des données fournies et les contrôles spontanés effectués.
 - 7.2.8. Des recommandations pour les prochains passages de l'enquête.

III. ELEMENTS FOURNIS PAR LE CLIENT

1. Questionnaires en Arabe et en Français en version papier ;
2. Questionnaires en Arabe et en Français en version électronique (programmée sous SurveyCTO) ;
3. Echantillon à enquêter, dont les informations nécessaires pour le contact des répondants.

IV. EXPERTISE REQUISE

La mission sera réalisée par un consultant (bureau, cabinet ou consortium) justifiant de cinq ans d'expérience avérée dans l'administration des enquêtes. Le consultant doit :

1. Avoir réalisé au moins trois missions d'enquêtes d'ampleur similaire collectant des données socioéconomiques auprès des ménages ;
2. Avoir réalisé au moins trois missions d'enquête dans le contexte socio-économique et culturel de la Mauritanie ;
3. Avoir réalisé les enquêtes de référence et de suivi est considéré comme un atout ;
4. Avoir réalisé, pour au moins deux missions d'enquêtes, la logistique ainsi que le développement et la mise en œuvre des protocoles assurant la qualité des données ;
5. Avoir au moins trois ans d'expérience en création et gestion des bases de données et en statistique ;
6. Démontrer sa capacité à communiquer de façon efficace et régulière avec l'Unité d'Evaluation afin de noter le progrès et les problèmes rencontrés ;
7. Avoir la capacité d'assurer la confidentialité des données et de protéger au maximum l'identité des enquêtés dans la collecte et le stockage des données ;
8. Être apte à commencer la mission dès que possible ;
9. Savoir faire preuve de souplesse et de compréhension dans la gestion des imprévus ;
10. Avoir de l'expérience dans l'utilisation de la saisie sur tablette.

L'enquête sera réalisée par un bureau d'études comprenant au minimum un personnel clé disposant des qualifications et expériences suivantes :

1. Un économiste ou un expert d'une discipline connexe (BAC+5 au moins) mais ayant au moins dix ans d'expériences pratiques pertinentes dans le secteur de l'emploi ; il doit avoir au moins trois ans d'expérience dans la gestion des projets au cours des dix dernières années ;
2. Un statisticien (BAC+5 au moins) expérimenté dans la collecte et les analyses des données ; il doit justifier de 5 ans au moins d'expérience dans la conception, la gestion et le suivi-évaluation de programmes de développement et dans la gestion et le traitement de données d'enquêtes ;
3. Un informaticien programmeur (BAC+4 au moins) expérimenté dans la conception et la gestion de données d'enquêtes et le transfert desdites données via le web.
4. Les membres de l'équipe du consultant doivent avoir la maîtrise parfaite du français.

V. PROPRIETE INTELLECTUELLE

Toutes les informations obtenues par le consultant dans le cadre de la mission doivent être considérées comme confidentielles et traitées comme tel. Le programme Tekavoul, à travers l'Unité d'Evaluation, a les droits uniques sur l'ensemble du travail effectué sous ce contrat et est le seul propriétaire des supports réalisés sous le contrat, notamment : document, information, copyright, patent, marque, formation, manuel, données, questionnaires, rapports associés au travail. Le consultant ne peut publier ou poster une information liée à cette évaluation sans l'accord explicite au préalable de la coordination du programme Tekavoul.

VI. LIVRABLES

Les livrables attendus sont détaillés dans le tableau ci-dessous. Si jugé approprié par l'UE, des rapports oraux plutôt qu'écrits pourront être acceptés par l'UE. Le calendrier des collectes de données suivra les indications du Tableau 1 de ce document. Les dates indiquées sont sujettes à modifications en fonction de l'avancement de la mise en œuvre du pilote du Dialogue Familial.

N	Livrable(s)	% Somme du contrat
1	Note de cadrage avec plan d'opération approuvée par l'Unité d'Evaluation Traductions et test des questionnaires	30%
2	Enquête de suivi du projet Tekavoul (Enquête A) - Rapport détaillant le déroulement de la formation et les problèmes rencontrés (avec annexes) - Base de données brutes complète - Ensemble complet des rapports quotidiens du terrain - Programme d'apurement des données - Rapport final sur le déroulement de l'enquête	30%
6	Enquête complète cohorte 2 (Enquête B) - Rapports détaillant le déroulement des formations et les problèmes rencontrés (avec annexes) - Bases de données brutes complètes - Ensemble complet des rapports quotidiens du terrain - Programme d'apurement des données	20%
7	Enquête complète cohorte 3 (Enquête B) - Rapports détaillant le déroulement des formations et les problèmes rencontrés (avec annexes) - Bases de données brutes complètes	20%

	<ul style="list-style-type: none">- Ensemble complet des rapports quotidiens du terrain- Programme d'apurement des données- Rapport final sur le déroulement des enquêtes	
--	---	--